**Procés Verbal de l’ assemblée générale ordinaire de l’association Passe-Coque**

Le 19 Octobre 2024 à 10h 45, les membres de L’association **Passe-Coque** se sont réunis Salle du Mousker à Saint Philibert en assemblée générale sur convocation du président

Il a été établi une feuille d’émargement, signée par les personnes présentes en leur noms ou celui de leurs mandataires. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal faisant apparaitre 12 membres présents et 18 pouvoirs exprimés.

L’assemblée était présidée par Pierre-Jean Jannin, président de l’association. Il était assisté d’un secrétaire de séance Catherine Laguerre, secrétaire de l’association.  
Madame Corinne Le Mouel commissaire aux comptes de l’association régulièrement convoquée était présente.L’assemblée a pu valablement se dérouler selon les statuts. L’ordre du jour a été rappelé par le président

**Ordre du jour de l’assemblée générale ordinaire**

* Lecture du rapport moral et financier ;
* Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
* Examen et approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2023 ;
* Affectation du résultat de l’exercice ;
* Questions diverses, s’il y a lieu.

Le président a précisé que l’ensemble des documents avait été adressés aux membres

Il a été fait lecture des différents rapports :  
- Le président a lu le rapport moral et le rapport financier, le trésorier ayant dû s’excuser.

- Madame La commissaire aux comptes a expliqué sa mission et a lu son rapport d’approbation des comptes et son rapport spécial sur les conventions associées  
Un examen des comptes et des conventions réglementées a été fait et quelques explications ont été données sur certains points des comptes notamment sur ces conventions qui ont été exposées.  
A L’issue du débat le président a mis aux voix les questions suivantes :

**Résolution n° 1** - Approbation des comptes 2023 avec approbation du rapport financier et des conventions associés.

Approuvé à l’unanimité des voix

**Résolution n° 2** - Approbation du rapport moral et du rapport financier.

Approuvé à l’unanimité

**Résolution n° 3** - Quitus de gestion

Approuvé à l’unanimité

**Affectation du résultat en report à nouveau**

Approuvé à l’unanimité

L’assemblée générale ordinaire s’est clôturée à 11h 20.

Le Président Le secrétaire

**Procés Verbal de l’assemblées extraordinaire de l’association Passe-Coque**

Le 19 octobre 2024 à 11h 25, les membres de L’association **Passe-Coque** se sont réunis Salle du Mousker à Saint Philibert en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président

Il a été établi une feuille d’émargement, signée par les personnes présentes en leur noms ou celui de leurs mandataires. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal faisant apparaitre 12 membres présents et 18 pouvoirs exprimés.

L’assemblée était présidée par Pierre-Jean Jannin président de l’association. Il était assisté d’un secrétaire de séance Mme Catherine Laguerre, secrétaire de l’association.  
Madame Corinne Le Mouel commissaire aux comptes de l’association régulièrement convoquée était présente.

L’assemblée a plus valablement se dérouler selon les statuts. L’ordre du jour a été rappelé par le président

**Ordre du jour de l’assemblée générale extraordinaire**

* Proposition de modification des statuts pour une plus grande cohérence avec nos activités.
* Questions diverses, s’il y a lieu.

Le président a expliqué pourquoi, pour des questions de cohérence au vu de l’activité réelle de certains bateaux de l’association, il était nécessaire d’élargir l’objet de l’association pour y inclure des projets de navigation qui ne soient pas obligatoirement que sociaux. Les aspect écologiques, scientifiques ou sportifs devaient apparaitre clairement.

Après lecture des modifications apportées à l’objet décrit dans les statuts, Le président a soumis cette modification au vote et celles-ci ont été approuvées à l’unanimité.  
  
Un débat informel sur la gestion des entrées et sorties des bateaux, la charte d’utilisation des locaux et le développement du concept du Passe-Coque Trophy ont fait émerger quelques idées qui ne relèvent à ce stade pas d’une résolution.  
  
L’assemblée a été clôturée à 12H 10

Le président Le secrétaire